

**OLYFF** (*Joseph-Jean-Hubert*), Directeur général au Ministère des Colonies, secrétaire général du Comité Spécial du Katanga (Roc-lange-sur-Geer, 3.3.1873 — Uccle, 27.5.1944). Fils d'Hubert-Égide et de Frenay, Marie-Catherine ; époux de Maisier, Virginie.

Né dans la petite partie wallonne du Limbourg, J. Olyff conserva l'humeur joviale et affable des habitants de la vallée du Geer ; tous ceux qui l'ont connu ont apprécié, outre sa brillante intelligence, les remarquables qualités du cœur dont il a fait preuve au cours de sa carrière.

Docteur en droit de l'Université de Liège en 1897, il fut admis à l'Administration centrale de l'État Indépendant du Congo, à titre de commis, le 1 juillet 1898 au traitement de 1.200 F l'an. Le 21 décembre 1904, il fut promu chef de bureau au Département des Finances dont H. Droogmans était le secrétaire général ; celui-ci, également président du Comité Spécial du Katanga, créé en 1900, se l'était adjoint en qualité de secrétaire de cet organisme dès le mois d'octobre 1900. Il s'initia rapidement aux importantes questions fiscales ou autres relatives à l'exploitation du domaine. Il fut intimement mêlé à l'évolution de la politique des cessions et concessions de terres et des concessions minières et, en tant que secrétaire du C. S. K., à tous les graves problèmes soulevés par le rapide développement industriel et agricole de la région confiée à la gestion de ce comité. Maurice Robert a décrit, dans sa biographie d'Hubert Droogmans, la tâche énorme, d'une importance considérable, qu'avaient à réaliser le C. S. K. et en particulier son premier président. Il ajoute : « H. Droogmans ne man- » querait pas de nous dire que pour accomplir » cette lourde tâche il fut admirablement » secondé par son secrétaire général, Joseph » Olyff » (1). A la reprise du Congo par la Belgique, en 1908, après avoir été confirmé dans son grade de chef de bureau par arrêté du 12 novembre de cette année, J. Olyff était placé à la tête de la 1<sup>ère</sup> division de la 1<sup>ère</sup> direction de la 3<sup>ème</sup> direction générale (Finances). Il était décoré des palmes d'or de l'Ordre de la Couronne, fut promu chef de division le 27 février 1911 et nommé chevalier de l'Ordre de Léopold par arrêté du 18 juillet 1911. Il conservait les mêmes attributions comprenant les impôts, le domaine et les concessions de Chemins de Fer, la législation minière et le contentieux de la direction générale des Finances sous l'autorité de N. Arnold (2).

Par arrêté royal du 31 mars 1909, il fut maintenu dans sa fonction de secrétaire de la Commission des Terres, créée par décret du 2 février 1898 (*B. O.*, 1898, p. 30). Mais après l'annexion, cette commission, qui avait à examiner les demandes de terrains et notamment leur vacance au point de vue des droits des tiers, n'exerça plus guère d'activité par suite de la compétence accrue des autorités locales dans ce domaine et de l'intervention du Conseil colonial dans les cas des cessions et concessions importantes.

D'après J. Olyff, le développement économique du Congo n'était possible qu'avec le concours d'importants capitaux privés qu'il fallait attirer : « Plus les affaires seront prospères, » écrit-il en 1913, plus seront nombreux les » concours qui s'offriront ». Il estimait que l'État trouverait toujours une compensation

structure favorable au développement des affaires, notamment en améliorant les conditions de transports, d'habitat et de toute autre manière adéquate. Ces principes se retrouvent dans notre législation minière (1).

A la déclaration de guerre de 1914, J. Olyff, étant en vacances à La Panne, se replia avec sa famille en France ; après s'être présenté au gouvernement belge au Havre, il regagna en février 1915, la Belgique où l'attendaient d'importantes fonctions. Le Département des Colonies, fermé pendant la guerre 1914-1918, fournit, dès l'origine du Comité national de Secours et d'Alimentation, des éléments à l'administration centrale de celui-ci ; parmi les premiers et ceux qui occupèrent dans cet organisme des fonctions de premier plan, se distingue J. Olyff, nommé secrétaire du Comité national dont E. Francqui (2) présidait le Comité exécutif et dont l'activité s'étendait au nord de la France.

J. Olyff fut forcé d'interrompre son travail méritoire au Comité national du 1 juillet au 18 décembre 1917, période pendant laquelle il fut déporté comme otage colonial au camp de Holzminden. Fin juin 1917, le Gouvernement allemand fit arrêter à Bruxelles une vingtaine de personnalités du monde colonial belge à titre de représailles. Après la prise de Tabora, des femmes, des enfants et des civils allemands auraient subi de mauvais traitements et été ramenés de l'Est Africain en France dans des conditions fâcheuses pour leur santé (3).

Cette activité de guerre et sa détention valurent à J. Olyff la Médaille des prisonniers politiques (arrêté royal du 10 mai 1932), après avoir été autorisé, par arrêté royal du 3 septembre 1919, a orné de la rayure d'or le ruban de l'Ordre de Léopold dont il était titulaire, promu officier de l'Ordre de la Couronne au titre de secrétaire du Comité national de Secours et d'Alimentation par arrêté royal du 20 novembre 1919,

(1) Olyff, J., *La participation de la Colonie dans les bénéfices des exploitations minières*, III<sup>e</sup> Congrès International Colonial, Gand 1913. Compte Rendu, Tome II, pp. 306 à 317.

(2) *Biogr. Col. Belge*, Brux., A. R. S. C., 1956, Tome IV, col. 311-319.

(3) Voyez à ce sujet *L'Événement Illustré*, Brux., n° 137 du 6 octobre 1917 (Au camp de Holzminden). Plusieurs noms sont mal orthographiés dans ce journal. — *Le Traitement des civils allemands ramenés de l'Est Africain par les Belges*, réponse aux accusations allemandes, Le Havre, Bureau documentaire belge, n° 198 (série critique n° 80), 22 juillet 1917, 12 p. (*Revue belge des Livres, Documents et Archives de la Guerre 1914-1918*, 1<sup>ère</sup> série 1924-1925, pp. 209-210 et 295).

décoré en 1920 de la Médaille commémorative de 1<sup>ère</sup> classe du Comité national et nommé par décret français du 22 juillet 1920 commandeur de l'Ordre de l'Étoile noire du Bénin pour sa collaboration au ravitaillement du nord de la France.

\* \* \*

Survint alors la réorganisation du Ministère des Colonies de 1914, mise en application après l'armistice. J. Olyff fut nommé directeur-chef de service à la date du 31 décembre 1917 par arrêté du 31 décembre 1918 et, ensuite, directeur général par arrêté royal du 31 décembre 1920. Il était promu officier de l'Ordre de Léopold par arrêté royal du 9 janvier 1920. Louis Franck, ministre des Colonies depuis 1918, l'attacha d'abord à son Cabinet, puis en fit le chef, charge qu'il cumulait avec celle de directeur général de l'Industrie et du Commerce, du Service des concessions et du domaine et de l'Office colonial. Il exerça cette double activité jusqu'en juin 1921. On connaît l'œuvre accomplie par L. Franck qui travailla de 10 à 12 heures par jour, notamment de 1918 à 1921, pour réorganiser les services, faire face aux difficultés financières, favoriser les transports et développer les initiatives privées comme le préconisait J. Olyff (1). Au cours de l'année 1920, celui-ci assista à plusieurs séances du Conseil colonial, y fit une déclaration au sujet de la législation minière et prit part aux délibérations sur l'avant-projet de convention-type comportant

concession de terres à palmiers, soumis à l'examen d'une commission spéciale du Conseil en 1920 (1).

J. Olyff estimait le moment venu d'établir les règles directrices en matière de cessions et de concessions de terres, tenant compte de la diversité de l'objet des demandes.

Déjà, l'uniformité du régime juridique des concessions de mines du Katanga avait été réalisée par un décret du 16 décembre 1910, suivi de celui du 16 avril 1919 applicables aux mines concédées par le C. S. K.

J. Olyff défendait un système qui n'impliquait pas d'obligations trop lourdes ni trop d'entraves pendant une première période d'occupation provisoire des terres domaniales sous réserve du respect des droits des indigènes ; mais, après un délai normal, la superficie des terres définitivement cédées à long terme se trouverait réduite proportionnellement à la mise en valeur effectivement obtenue et tenant compte des

(1) *Biogr. Col. Belge*, Brux., I. R. S. C., Tome III, 1952 (biographie de L. Franck, par M. Walraet), col. 325-343 ; voyez col. 331 à 334.

(2) *C. R. An. du Conseil Colonial*, 1920, pp. 286-300, 385-393 ; voyez aussi pp. 166, 197, 261, 301, 366, 431, 460.

besoins futurs des entreprises, notamment par la création de zones de protection industrielle.

\* \* \*

Lorsque M. Lippens fut nommé gouverneur général du Congo, la carrière de J. Olyff prit une orientation nouvelle. Il accompagna le nouveau chef de la Colonie, en qualité de chargé de mission en Afrique, du 4 juin 1921 au 8 mars 1922, puis, après un bref séjour en Belgique, du 10 août 1922 au 6 mai 1923. Conseiller sûr et expérimenté, il rendit de précieux services dans la sphère la plus élevée de l'Administration locale. Sa démission de chef du cabinet de Louis Franck avait été acceptée par un arrêté ministériel du 30 avril 1922. Un décret du président de la République française du 17 mars 1922 l'avait élevé à la dignité d'officier de la Légion d'Honneur et le 19 février 1923 un décret portugais le nommait grand officier de l'Ordre militaire du Christ.

Il revint de la Colonie, en 1923, enthousiaste de l'œuvre accomplie par les Belges au Congo et sincèrement attaché au personnel d'Afrique dont il admirait la loyauté et les mérites.

En toutes matières il voyait large ; Chalux rapporte qu'en ce qui concerne les transports, J. Olyff estimait que le gouvernement devait prendre à sa charge le déficit résultant du transport à bas tarifs pour les produits pauvres ; ainsi, les colons pourraient faire usage de camions automobiles sur le réseau routier moyennant un sacrifice budgétaire relativement léger et temporaire. Malgré tout, on développerait les affaires et, surtout, on supprimerait le portage (1).

Depuis 1900, J. Olyff exerçait de front ses fonctions au Ministère des Colonies et celle de secrétaire du C. S. K. Après 1919, la besogne administrative courante y augmentait dans des proportions sans cesse plus grandes par suite du développement économique progressif de la région, tant dans le domaine agricole et de la Colonisation, que dans celui de l'exploitation minière.

En 1923, la tâche était devenue écrasante et le secrétaire estima que, pour le profit de l'une et de l'autre administration, il y avait lieu de choisir celle à laquelle il conserverait son activité. Il opta pour le C. S. K. dans lequel les intérêts de l'État sont prépondérants. La démission brusquée du gouverneur général Lippens, qui survint également en 1923, y fut peut être pour quelque chose. (2)

(1) Chalux, *Un an au Congo belge*, Brux., De Wit, 1925, 8<sup>e</sup>, p. 636.

(2) *Biogr. Col. Belge*, (Louis Franck, par M. Walraet) ; Tome III, col. 338-339.

(1) *Biogr. Col. Belge*, Brux., A. R. S. C., Tome IV, 1956, col. 242 à 247 ; voyez col. 244.

(2) *Ann. officiel du Min. des Col.*, 1910, p. 48. — *Biogr. Col. Belge*, Brux., A. R. S. C., Tome IV, 1956, col. 5-8.

dans la prospérité générale qui dépendrait, dans plusieurs parties du Congo, de la prospérité des affaires minières.

Il resta fidèle à la doctrine de l'économie libérale, l'État devant, toutefois, créer une

Placé d'abord dans la position de disponibilité, sans traitement, à partir du 1 juillet 1923, J. Olyff fut mis à la disposition du C. S. K. par arrêté royal du 9 juillet de cette année. Le 3 août 1923, il fut nommé secrétaire général de ce Comité à Bruxelles. Cette nomination, impliquant une modification aux statuts de l'organisme, fut entérinée par un arrêté royal du 26 avril 1924 (*B. O.*, 1924, p. 503).

J. Olyff obtint la démission de ses fonctions au Ministère des Colonies par un arrêté du 25 novembre 1925, qui l'autorisait à conserver le titre honorifique de son grade de directeur général. Ses bons et loyaux services avaient été reconnus par l'octroi de la Médaille civique de 1<sup>re</sup> classe par arrêté du 21 juillet 1923.

En juin 1924, il écrivait au sujet du C. S. K. : « Nous ne sommes qu'aux débuts d'une vaste » entreprise qui englobe presque toute la pro- » vince du Katanga et déjà en matière de mines » les résultats dépassent les prévisions les plus » optimistes. Ce succès aura sans aucun doute » pour effet d'accélérer le développement écono- » mique de cette région, non seulement dans le » domaine où il se trouve acquis, mais dans tous » les autres domaines où jusqu'ici la réussite » s'est montrée plus lente à couronner des » efforts non moins dignes d'encouragement et » de brillants résultats. C'est notre conviction » profonde. Le succès répand la confiance et la » confiance crée l'enthousiasme réalisateur, sans » lequel toute œuvre reste stérile » (1). J. Olyff fit un nouveau séjour au Katanga en 1925 ; il constata les progrès réalisés depuis son passage de 1922 dans une interview accordée à la revue *Chez nous. Illustration de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Colonie*, intitulé : « La grande prospérité du Katanga ». Il insistait sur le développement de l'industrie minière et de l'élevage.

En 1926, il eut l'occasion de défendre ses vues en matière de grandes concessions d'élevage. Il rédigea, à cet effet, des notes, datées du 5 juillet 1926, adressées au Conseil colonial (*C. R. analytique*, 1926, pp. 657-665 ; 1927, pp. 134, 174, 145-177). Aujourd'hui, plus personne ne conteste l'opportunité de ces concessions qui ont doté le Katanga d'un cheptel bovin s'élevant fin 1948 à 80.000 bêtes environ et fin 1955 à 129.339 bêtes de bétail de ranching peuplant une brousse antérieurement inculte (2).

J. Olyff renonça à ses fonctions de secrétaire général du C. S. K. en juillet 1929, à la suite de

(1) Olyff, J., *Le Comité Spécial du Katanga*, Paris, *La Vie Technique, industrielle, agricole et coloniale*, n° hors série, *Le Congo belge*, juin 1924, 4°, pp. 83-84.

(2) Comité Spécial du Katanga, *Rapports et bilans de l'exercice 1955*, p. 12.

certaines divergences de vues ; mais il resta attentif aux affaires minières, spécialement aux réformes apportées à la législation qui les concernait.

Il écrit un article intitulé : « Les indigènes et les mines » dans la *Revue de Doctrine et de Jurisprudence coloniales* (Brux., mars 1929, pp. 1 à 4) ; il y décrit et précise le droit d'exploitation reconnu aux autochtones.

Il continua à exercer les mandats de délégué du C. S. K. près la Géomines, la Société des Forces hydro-électriques du Katanga (Sogefor) et de la Compagnie Foncière du Katanga ; il conserva ces mandats jusqu'à son décès qui survint en mai 1944, ainsi que celui de commissaire de l'Union Minière ayant été nommé à cette fonction en 1929 ; il fut le délégué du C. S. K. près de cette importante société de 1925 à 1929.

Depuis sa constitution en 1932, J. Olyff consacra son activité à la Société de Recherche minière du Sud-Katanga, filiale de l'Union Minière, constituée en 1933 à la suite d'une convention du 30 avril 1932, approuvée par décret du 8 septembre 1932 et intervenue entre la Colonie, le C. S. K. et la Compagnie du Katanga. Il en fut l'administrateur délégué jusqu'à sa mort.

La Convention Sudkat n'était pas sans contre-

partie pour la Colonie, car elle impliquait une renonciation de la part de la Compagnie du Katanga à toute revendication des cours d'eau non navigables ni flottables et à toute extension dans le choix des terres de la région du Lomani. Ces questions juridiques, assez ardues et contestées, sont exposées par J. Olyff dans son traité sur « Le Comité Spécial du Katanga » inséré dans le Tome I (*Droit Colonial*) des *Novelles* (1).

Ce traité, édité en tirés à part avec annexes non comprises dans *Les Novelles*, est certes l'étude la plus fouillée qui ait été écrite sur cet important organisme économique (2).

La législation minière fut modifiée en 1937, mais cette réforme fut d'abord longuement étudiée et discutée par la Commission spéciale du Conseil colonial (3).

J. Olyff facilita ces travaux préparatoires en élaborant un mémoire encore souvent consulté et dont la lecture confirme sa remarquable compétence dans le domaine spécial de la réglementation des mines (4).

(1) Brux., Larrier, 1932, pp. 553-657, in-4°.

(2) Brux., Puvrez, in-12°, 486 p., carte.

(3) C. R. *Analytique du Conseil colonial*, 1935, pp. 577-578.

(4) Olyff, J., *Le régime minier du Congo belge*. Contribution à l'étude du projet de décret revisant le décret du 16 avril 1919 sur la recherche et l'exploitation des mines au Katanga, pour en étendre

Dans toute cette activité variée, se révèle encore une œuvre d'historien. En 1934, J. Olyff tint à rectifier « *Un point sur l'Histoire du Katanga* » dans un article publié, sous ce titre, dans *l'Essor colonial et maritime* (Bruxelles, 8 juillet 1934). Les Belges auraient frustré les Anglais du Katanga à la suite de manœuvres imputables à la mission Stairs-Bodson que la Compagnie du Katanga avait envoyée en 1891. L'officier belge Bodson se serait emparé des messagers de M'Siri et du document adressé au consul britannique Sharpe ; ce document impliquait la soumission du potentat indigène aux Anglais sur les instances des représentants de la mission écossaise.

Olyff rappelle que les droits de l'État Indépendant du Congo ne dépendaient pas d'une décision de M'Siri ; mais ils dataient de 1885, les frontières officielles étant définies par la déclaration de neutralité du 1<sup>er</sup> août de cette année et elle n'avait soulevée aucune protestation. La prise de possession effective du Katanga ne tarda pas et il faut la rattacher à la lutte contre les chefs esclavagistes dont M'Siri était le suppôt. (5)

J. Olyff écrivit également l'avant-propos aux souvenirs d'Edgard Verdick, publiés par le C. S. K. en 1952 sous le titre « Les premiers jours au Katanga (1890-1903) ». Il y passe en revue la documentation assez sommaire dont il disposait alors sur la première occupation du Haut-Katanga.

Joseph Olyff a certainement contribué à créer ce courant d'idées, d'affaires et de sympathie qui unit aujourd'hui le Congo et la mère patrie. Il fut toujours un homme bienveillant, traitant ses collaborateurs avec simplicité et une confiante cordialité. Le gouvernement avait reconnu une nouvelle fois ses grands mérites en lui octroyant en 1935 la Croix de chevalier de l'Ordre de l'Étoile africaine, rare distinction réservée aux meilleurs serviteurs de l'œuvre coloniale.

31 janvier 1957.  
Th. Heyse.